

Toulouse le 23 août 2007

Madame Christine LAGARDE
Ministre de l'Economie et des Finances
139. rue de Bercy

75572 – PARIS cédex 12

PC/FH

Madame la Ministre,

Je voudrais attirer votre attention sur l'application de l'indemnité de résidence des agents des fonctions publiques d'Etat, hospitalière et territoriale qui travaillent dans l'Aire Urbaine de Toulouse.

Un décret du 30 octobre 1962 a établi une classification des communes en zones de salaires selon trois catégories afin de compenser les disparités de coût de la vie entre les territoires.

Les communes de l'aire urbaine de Toulouse relèvent de la zone 3 qui exclue les agents du bénéfice de l'indemnité de résidence. Or Toulouse et son agglomération subissent de plein fouet une hausse importante en matière de logement, notamment depuis 2001 avec la terrible explosion d'AZF. Le coût de la construction et des loyers n'a cessé de grimper. Depuis cette période, la part du budget des ménages consacrée au logement a été multipliée par deux. D'autres part l'installation régulière de population nouvelles à fort pouvoir d'achat, pour la construction de l'A380 par exemple a sensiblement modifié le marché de l'immobilier.

Comme toute métropole régionale, Toulouse et son aire urbaine enregistre une hausse importante du coût de la vie. C'est pourquoi il serait légitime et nécessaire de prendre en compte cette situation dans le calcul des indemnités de résidence.

Une réunion de concertation avec l'ensemble des partenaires pourrait permettre de faire le point sur la situation et d'envisager les différentes hypothèses de rattrapage.

Dans cet esprit, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de mes sincères salutations

Pierre COHEN